

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 août 2013 à 11 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement
Madame Christiane Viau, Directrice d'arrondissement substitut

ABSENCES :

Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11H 03.

10.01
CA13 26 0232

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 août 2013

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 août 2013, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

10.02
CA13 26 0233

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et les villes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

20.01

CA13 26 0234

Autorisation d'une dépense de 2 159 740,15 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat de construction à « Groupe VIG inc. », pour la réfection du chalet du parc du Pélican pour une somme maximale de 2 069 375 \$, taxes incluses, et les incidences du projet pour un montant de 90 365,15 \$, taxes incluses (appel d'offres public numéro RPPA13-04064-OP) - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds de parc aux activités d'immobilisations pour 442 048,04 \$, taxes incluses

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 069 375 \$ (taxes incluses) pour l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection du chalet du parc du Pélican (#0200 - Sports et loisirs), comprenant les frais contingents et d'autoriser une dépense de 90 365,15 \$ (taxes incluses) pour les incidences de ce même projet. Les deux sommes totalisant 2 159 740,15 \$ (taxes incluses).

D'octroyer un contrat à l'entrepreneur « Groupe VIG inc. » ayant soumis le plus bas prix conforme, pour une somme maximale de 2 069 375 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPA13-04064-OP et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'autoriser un virement de crédits du compte de passif - fonds de parcs aux activités d'immobilisations pour un montant de 442 048,04 \$ (net) conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, après avoir opéré les virements budgétaires en conséquence. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que le Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

1136078001

20.02

CA13 26 0235

Autorisation d'une dépense de 359 676,01 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 358 676,01 \$, taxes incluses, à « Techniparc (9032-2454 Québec inc.) », pour des travaux de remplacement de fontaines à boire dans divers parcs - Appel d'offres public numéro RPPP13-05074-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 359 676,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement de fontaines à boire dans divers parcs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission de 358 676,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP13-05074-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité
1132913013

20.03

CA13 26 0236

Autorisation d'une dépense de 199 061,45 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant - Octroi d'un contrat à « Trium Mobilier de bureau inc. », pour l'acquisition du mobilier groupes A, A3 et E pour un montant de 67 700,73 \$ - Octroi d'un contrat à « Espace Solution, division de Herman Miller Canada inc. », pour l'acquisition du mobilier, groupes C et D pour un montant de 62 487,36 \$ - Octroi d'un contrat à « Inter-Tech, Aménagement de bureau », pour l'acquisition du mobilier groupe B pour un montant de 68 873,36 \$ - Appel d'offres public numéro 13-12740 / RPPL13-07088-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 199 061,45 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du mobilier pour la bibliothèque Marc-Favreau, sise au 500, boulevard Rosemont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à l'entreprise « Trium Mobilier de bureau inc. », un contrat pour l'acquisition du mobilier groupes A, A3 et E, aux prix et conditions de sa soumission du 3 juillet 2013, soit pour un montant de 67 700,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro A-57-13-12740 (4 soumissionnaires), et au cadre juridique en vigueur.

D'accorder à l'entreprise « Espace Solution, division de Herman Miller Canada inc. » un contrat pour l'acquisition de mobilier groupes C et D, aux prix et conditions de sa soumission du 3 juillet 2013, soit pour un montant de 62 487,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro A-57-13-12740 (4 soumissionnaires), et au cadre juridique en vigueur.

D'accorder à l'entreprise « Inter-Tech, Aménagement de bureau », un contrat pour l'acquisition de mobilier groupe B, aux prix et conditions de sa soumission du 3 juillet 2013, soit pour un montant de 68 873,36\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro A-57-13-12740 (4 soumissionnaires), et au cadre juridique en vigueur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité
1131203002

40.01

CA13 26 0237

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Activités sportives PDQ 44 », « Fruixi », « Championnats régionaux de baseball » et « Ados-Fest 2013 »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser, le 7 août 2013, entre 9 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Activités sportives PDQ 44** », sur le site du parc Étienne-Desmarteau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-210 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser dans le cadre de l'événement « **Fruixi** » avec un vélo triporteur aménagé à cette fin :

- Les mercredis 7, 14, 21 et 28 août 2013, entre 15 h 45 et 19 h 30 dans les ruelles situées dans le quadrilatère de la rue Laurier, du boulevard Rosemont, de la 18^e Avenue et du boulevard Pie-IX;

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-211 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-212 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, du 9 au 19 août 2013, entre 9 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Championnats régionaux de baseball** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-213 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 16 août et le 17 août 2013, entre 7 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « **Ados-Fest 2013** », la fermeture de la rue suivante :

- la rue Augustin-Frigon entre l'avenue du Mont-Royal et la rue William-Tremblay.

Et d'édicter à cette fin les l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-214 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité
40.01 1136260008

40.02
CA13 26 0238

Autorisation d'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), au rez-de-chaussée et au 2^e étage du bâtiment situé aux 6789-6791, rue Saint-André

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'endroit de la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « garderie », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), au rez-de-chaussée et au 2^e étage du bâtiment situé aux 6789-6791, rue Saint-André.

Adoptée à l'unanimité
1130963047

40.04

CA13 26 0239

Adoption - Premier projet de Règlement intitulé « Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-99)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter un premier projet de Règlement intitulé « Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-99), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité
1131307009

40.03

CA13 26 2013-16

Avis de motion - Projet de règlement intitulé « Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-99)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé : « Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-99).

1131307009

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 H 06.

François William Croteau

Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA

Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2013